

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 10 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Malorie MEHEUST (pouvoir donné à Françoise GALLOUET), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)

Messieurs Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Jean-Yves HINAULT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire Madame Isabelle ETIEMBLE

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-45

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'Accompagnement Budgétaire des Projets

Le Centre de Santé Municipal est ouvert depuis le 17 janvier 2022.

L'équilibre budgétaire se justifie principalement en recettes, par les honoraires encaissés et les dotations versées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les versements de dotations peuvent chevaucher deux exercices comptables. Ce qui complexifie la trésorerie de ce budget, totalement autonome financièrement. Des charges mensuelles fixes imposent de disposer des fonds nécessaires pour en assurer les paiements.

Par conséquent, le recours à une ligne de trésorerie est envisagé. Plusieurs organismes ont été consultés.

Après examen des propositions, il vous est proposé de retenir l'offre d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, selon les conditions détaillées ci-dessous :

Conditions financières :

Montant : 100 000 €

Durée : 1 an

Index : TI3M

Marge : 0,60 %

Caractéristiques :

Commission d'engagement : 0,25 % soit 250 €

Commission de non utilisation : Néant

Montant minimum à décaisser : 10 000 €

Versement de fonds : Sans frais

Paiement des intérêts : A chaque fin de trimestre civil.

Au vu des éléments exposés, **je vous propose :**

- de valider l'offre d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels conformément aux conditions exposées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se référant à la ligne de trésorerie pour le Centre de Santé Municipal.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.